

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1117

28 octobre 2005

SOMMAIRE

Alicante Holding S.A., Luxembourg	53609	International Packaging and Food Consult, GmbH, Luxembourg	53600
Archi-Concept International, S.à r.l., Bertrange	53594	International Packaging and Food Consult, S.à r.l., Luxembourg	53601
Arthur Hunt International Holding S.A., Luxembourg	53613	Isabelle Immobilière Holding S.A., Luxembourg	53613
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg	53596	Jero Participations S.A., Luxembourg	53614
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg	53599	(The) Lilith Project, S.à r.l., Luxembourg	53612
Azalea S.A., Luxembourg	53614	Locaserv S.A., Luxembourg	53616
BCP Investimentos International S.A.H., Senningerberg	53593	London Holdings S.A., Luxembourg	53611
Bellevue de Beaulieu S.A., Luxembourg	53608	Loris Holding, S.à r.l., Luxembourg	53585
C & P Funds, Sicav, Luxembourg	53584	Maxumlux S.A., Luxembourg	53599
C.M.P., Creative Marketing et Promotion, S.à r.l., Bereldange	53596	Mom Participations, S.à r.l., Luxembourg	53608
Capital International Europe Fund Management Company S.A., Luxembourg	53601	Mom Participations, S.à r.l., Luxembourg	53608
Capricorn Administration Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	53601	Naarden International S.A., Luxembourg	53610
CFFI Holdings, S.à r.l., Luxembourg	53570	Playground, S.à r.l., Bertrange	53611
CIKK Fund Management Company S.A., Luxembourg	53608	Redelic S.A.H., Luxembourg	53609
CMA, S.à r.l., Luxembourg	53586	Regain S.A.H., Luxembourg	53610
CMA, S.à r.l., Luxembourg	53591	RoadCom S.A., Luxembourg	53584
Colleoni S.A., Luxembourg	53613	RoadCom S.A., Luxembourg	53584
Concept Espace, S.à r.l., Bertrange	53607	Schockweiler et Lentz, S.à r.l., Luxembourg	53594
Cored International System Holding S.A., Luxembourg	53613	Schockweiler et Lentz, S.à r.l., Luxembourg	53595
Dynagnostics, S.à r.l., Remich	53611	SelvaFinance AG, Luxembourg	53583
Dynagnostics, S.à r.l., Remich	53612	SelvaFinance AG, Luxembourg	53583
Eurimar S.A., Luxembourg	53613	SelvaFinance AG, Luxembourg	53583
Eurolux Management S.A., Luxembourg	53609	ShanghaiLux Entreprise, S.à r.l., Septfontaines	53599
FIN.IND.INT. S.A., Luxembourg	53608	ShanghaiLux Entreprise, S.à r.l., Septfontaines	53599
Habilux, S.à r.l., Rollingen	53612	Shelo Holding, S.à r.l., Luxembourg	53607
Immodreams S.A., Luxembourg	53584	Thill-Loehr, S.à r.l., Helmdange	53612
		Tonon International S.A., Luxembourg	53601
		Valle Serena, S.à r.l., Luxembourg	53614
		VC Private Management, S.à r.l., Luxembourg	53593
		Vestal Financière S.A., Luxembourg	53609
		Virtus Holding S.A., Luxembourg	53612
		Vontobel Europe S.A., Luxembourg	53591
		Zatto Group S.A.H., Luxembourg	53610

CFFI HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 106.155.

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

GEOSAM CAPITAL LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of the Province of Nova Scotia, having its registered office at c/o Clearwater Fine Foods Incorporated, 757 Bedford Highway, Bedford, Nova Scotia, Canada, B4A 3Z7, registered with the Corporations Registration Act of Nova Scotia under number 3097238, here represented by Mrs. Céline Pignon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bedford on February 11, 2005.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that GEOSAM CAPITAL LIMITED is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name CFFI HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch dated February 11, 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. that the share capital of the Company is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by four hundred (400) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create three classes of shares: the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, and thus to reclassify the existing four hundred (400) shares of the Company as four hundred (400) Class A Shares.

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes, and empowers and authorises any manager of the Company to proceed to such registration.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company (the Articles) as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form and name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of CFFI HOLDINGS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law), and the law dated March 22, 2004, on securitization (the Securitization Law), as well as by the present Articles.

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. Without prejudice to Article 21, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for an amendment of the present articles of association of the Company (the Articles).

Art. 4. Corporate object

4.1. The corporate object of the Company is:

(i) the acquisition, by purchase, subscription, exchange or in any other manner, the holding as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner, directly or indirectly of any stock, shares and other securities, bonds, notes, debentures, rights, interest, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and

financial instruments issued by any Luxembourg or foreign, public or private entity whatsoever, including partnerships; and

(ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio of securities and financial instruments.

4.2. The corporate object of the Company is also the acquisition and/or assumption, either directly or through another securitization entity, of risks related to claims, to other assets as referred to in Article 4.1, and to undertakings assumed by third parties and inherent to all or part of the activities of third parties, through the issuance, by the Company, of securities the value of, and return on which, is determined by such risks, in accordance with article 1 of the Securitization Law.

4.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

4.4. The Company may give guarantees and grant pledges on, mortgage, transfer, encumber or otherwise hypothecate, all or some of its assets, within the limits of the Securitization Law.

4.5. The Company may freely dispose of and assign its assets on such terms as determined by the board of managers, provided however that where such assets are related to one or more specific Compartments (as defined in Article 7) of the Company, such assets may only be assigned on the terms and subject to the conditions set out in resolutions of the board of managers creating such Compartment or Compartments, as such resolutions may be amended from time to time.

4.6. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.7. In the broadest sense, the Company may also carry out all business transactions directly or indirectly connected with the foregoing objects.

II. Capital - Shares

Art. 5. Share capital

5.1. The Company has a subscribed nominal share capital of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) consisting of four hundred (400) Class A Shares in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, fully paid up.

5.2. The subscribed nominal share capital of the Company may be increased through the issuance of Shares of different classes having the characteristics described in the Articles, or reduced, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

5.3. Any share premium paid in respect of any Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account of the Company identified as corresponding to the class of Shares in question.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

6.2. A shareholders' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its Shares within the limits set forth by the Company Law and the Shareholders' Agreement.

6.4. Any distribution made on Shares in any form whatsoever, i.e. whether as dividends, liquidation proceeds or proceeds of repurchase or redemption, shall be paid and distributed in the following order:

- First, to the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in the Company in respect of such Shares, until each such shareholder has received distributions equal to, to the extent not previously distributed, the capital (nominal amount and, as the case may be, share premium) so invested by such holder of Class A Shares;

- Second, to the holders of the Class B Shares and the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and share premium) by each holder of Class B Shares or Class C Shares in the Company in respect of such Shares, until each such shareholder has received distributions equal to, to the extent not previously distributed, the aggregate of:

(i) such shareholder's invested capital (nominal amount and share premium) in the Company utilized in connection with such Investment (as defined in the Shareholders' Agreement) (including without limitation the cost of such securities and expenses associated with such Investment such as legal and accounting fees);

(ii) such shareholder's Proportionate Share (as defined in the Shareholders' Agreement) of any realized or unrealized losses on, or writedowns of, other Investments as of that time that have not already been reimbursed;

(iii) such shareholder's Proportionate Share of all expenses paid by the Company and attributable to the Investments referred to in subsections (i) and (ii) or allocated to such other Investments by the Board of Managers, in each case to the extent that such amounts have been invested by such shareholder (nominal amount and share premium) and have not already been reimbursed; and

(iv) a preferential dividend equal to 10% per annum, compounded annually, on the amounts determined pursuant to paragraphs (i), (ii) and (iii) above calculated for the period from and including the date on which the funds were advanced by the shareholder to the Company, or such expense was received by the Company from such shareholder to but ex-

cluding the relevant date or dates of distribution pursuant to this paragraph 6.4., which return shall accrue from day to day and shall be calculated on the basis of the number of days actually elapsed in such period.

- Thereafter, a preferential dividend equal to 80% of funds received by the Company and available for distribution in accordance with the Shareholders' Agreement to the holders of Class B Shares and Class C Shares pro rata their respective invested capital (nominal amount and share premium) in the Company and the remaining 20% to the holder(s) of Class A Shares as a dividend, subject to the Shareholders' Agreement.

Art. 7. Compartments

7.1. The board of managers may create one or more compartments within the Company (each a Compartment and, if more than one, together the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company and shall be represented by Shares. The resolutions of the board of managers creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that:

- (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment; or
- (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment,

are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment; however, their rights shall be allocated, first, to those assets of the Company which have not been assigned to a specific Compartment and the excess of their rights, if any, to all Compartments of the Company according to the nominal amount and share premium of each Compartment as a proportion of the total nominal amount and share premium of the Company.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of managers in breach of this Article shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5. Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, Articles 9 and 10 will apply as if the shareholders of that Compartment were referred to in place of the shareholders of the Company generally. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

7.6. Expenses that have arisen in connection with the assets of a Compartment will be allocated to that Compartment. General expenses of the Company will be allocated to all Compartments of the Company according to the nominal amount and share premium of each Compartment as a proportion of the total nominal amount and share premium of the Company.

Art. 8. Transfer of shares

8.1. Shares may only be transferred in accordance with such agreements as may be entered into by the shareholders in this respect (the Shareholders' Agreement).

III. General meetings of shareholders

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company

9.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

9.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of managers of the Company, exceptional circumstances so require.

9.3. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9.4. The holders of the Shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on matters which relate exclusively to such Compartment in accordance with Article 7.5. The holders of Shares of the Company relating to other Compartments of the Company or the holders of Shares relating to the Company and not relating to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

9.5. The provisions of Article 10 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of holders of Shares relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of holders of Shares of a specific Compartment or deciding upon the liquidation of the Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of holders of Shares representing at least three quarters of the Shares relating to such Compartment.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

10.1. The notice periods and quorum required by the Company Law and the Shareholders' Agreement shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

10.2. Each Share is entitled to one vote.

10.3. Except as otherwise required by law, by these Articles, or by the Shareholders' Agreement, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by the shareholders representing more than one half of the total subscribed nominal share capital.

10.4. The shareholders may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the shareholders representing at least three-quarters of the total issued share capital:

(i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by a merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Company's articles of association; and
(ii) to dissolve and/or liquidate the Company and/or any Compartment thereof.

10.5. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

10.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

10.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

IV. Management - Representation

Art. 11. Board of managers

11.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least three members, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

11.2. The managers may be dismissed at any time without notice nor reason (ad nutum).

Art. 12. Powers of the board of managers

12.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

12.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 13. Procedure

13.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

13.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

13.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

13.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

13.5. The board of managers can validly deliberate and act only if at least two members are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

13.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 14. Binding signatures

14.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company, acting individually, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of interests

15.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

15.2. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.3. In the event that any manager of the Company has any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the board of managers of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which must ratify such transaction.

Art. 16. External auditor

16.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises) in accordance with article 48 of the Securitization Law. The external auditor(s) shall be appointed by the board of managers of the Company which will determine the number, the remuneration and the term of office of the external auditor(s).

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 17. Accounting year

17.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 18. Allocation of profits

18.1. Each year on the last day of December an inventory of the assets and liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up for each Compartment as well as on an aggregate basis.

The result of each Compartment will consist of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in respect of the assets of the same Compartment (including capital gains, dividend distributions and/or liquidation surpluses) and the amount of expenses, losses, taxes and other fund transfers incurred by the company during the relevant financial period which can regularly and reasonably be allocated to management and operation of the same Compartment.

All income and charges which may not be allocated to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments on a pro rata basis of the nominal amount and share premium of each Compartment.

Five per cent (5%) of the net profits per Compartment shall be allocated to the legal reserve account, provided that such allocation shall be limited to five per cent (5%) of the net profits determined on an aggregate basis of all Compartments; this deduction ceases to be compulsory as soon as the legal reserve account reaches ten per cent (10%) of the capital of the Company on an aggregate basis, and the allocation shall resume each time the maximum allocation is no longer fulfilled on an aggregate basis.

18.2. Each financial year, for each Compartment of the Company, all of the profits available for distribution in accordance with article 197 of the Company Law shall be paid and distributed in the order provided for in Article 6.4.

18.3. Subject to Article 6.4., interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve account;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders of the Company; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Liquidation

Art. 19. Liquidation

19.1. The liquidation of the Company or, as the case may be, of any Compartment of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). The dissolution and liquidation of the Company or the Compartment, as the case may be, shall be carried out in accordance with the Company Law and the Securitization Law.

19.2. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidator(s) shall treat each Compartment as a distinct entity for the purposes of its liquidation.

19.3. Subject to applicable laws, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company at the level of each Compartment shall be distributed to the holders of the relevant Shares in the order provided for in Article 6.4.

Art. 20. Financial information

20.1. The Company shall provide each shareholder with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a shareholder to meet tax and legal reporting obligations of the group of companies of which the shareholder is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.

Art. 21. Access to books and files of the Company

21.1. Each shareholder and its respective auditors and/or any person appointed by the shareholder to whom the Company has no reasonable objection may, during normal business hours, have access to the offices, buildings and sites of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company.

VII. General provision

Art. 22. Applicable laws

22.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law, the Securitization Law and the Shareholders' Agreement.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed nominal share capital of the Company by an amount of eight thousand five hundred United States dollars (USD 8,500.-) to bring it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to twenty-eight thousand five hundred United States dollars (USD 28,500.-) by the issuance of eighty-five (85) Class B Shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each and eighty-five (85) Class C Shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the rights and obligations as set out in the Articles thereafter.

Fourth resolution

The Sole Shareholder agrees to admit the subscription of (i) the above Class B Shares by IRONBOUND ISLAND CAPITAL LTD., a corporation incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 757 Bedford Highway, Bedford, Nova Scotia, Canada, B4A 3Z7, registered with Industry Canada under number 604298-8 and (ii) the above Class C Shares by ICE-CAN HOLDING AB, a corporation incorporated and organized under the laws of Sweden, having its registered office at Box 292, 791 27 Falun, Skåne län, Malmö kommun, Sweden, registered with the Bolagsverket under number 556668-5599.

Intervention - Subscription - Payment

1- IRONBOUND ISLAND CAPITAL LTD., prenamed, here duly represented by Mrs. Céline Pignon, prenamed, by virtue of a proxy given in Bedford on February 11, 2005, which remains attached to the present deed for registration purposes, then intervenes and declares to subscribe for the eighty-five (85) Class B Shares and to fully pay them up, at the price of ten million United States dollars (USD 10,000,000.-) of which four thousand two hundred and fifty United States dollars (USD 4,250.-) shall be allocated to share capital account of the Company and nine million nine hundred and ninety-five thousand seven hundred and fifty United States dollars (USD 9,995,750.-) to the Class B share premium reserve account of the Company (as defined in the articles of association of the Company), by way of a contribution in kind consisting of a claim against the Company for an aggregate amount of ten million United States dollars (USD 10,000,000.-).

2- ICE-CAN HOLDING AB, prenamed, here duly represented by Mrs. Céline Pignon, prenamed, by virtue of a proxy given in Reykjavík on February 11, 2005, which remains attached to the present deed for registration purposes, then intervenes and declares to subscribe for the eighty-five (85) Class C Shares and to fully pay them up, at the price of ten million United States dollars (USD 10,000,000.-) of which four thousand two hundred and fifty United States dollars (USD 4,250.-) shall be allocated to share capital account of the Company and nine million nine hundred and ninety-five thousand seven hundred and fifty United States dollars (USD 9,995,750.-) to the Class C share premium reserve account of the Company, by way of a contribution in kind consisting of a claim against the Company for an aggregate amount of ten million United States dollars (USD 10,000,000.-).

It results from a certificate of the management of the Company, issued on the date hereof, that:

1. The Sole Shareholder of the Company, GEOSAM CAPITAL LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of the Province of Nova Scotia, having its registered office at c/o Clearwater Fine Foods Incorporated, 757 Bedford Highway, Bedford, Nova Scotia, Canada, B4A 3Z7, registered with the Corporations Registration Act of Nova Scotia under number 3097238, intends to increase the subscribed nominal share capital of the Company by an amount of eight thousand five hundred United States dollars (USD 8,500.-) to bring it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to twenty-eight thousand five hundred United States dollars (USD 28,500.-) by the issuance of (i) eighty-five (85) Class B Shares, with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each and (ii) eighty-five (85) Class C Shares, with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the rights and obligations as set out in the Articles thereafter.

2. IRONBOUND ISLAND CAPITAL LTD., a corporation incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 757 Bedford Highway, Bedford, Nova Scotia, Canada, B4A 3Z7, registered with the Industry Canada (Register) under number 604298-8, intends to subscribe for the eighty-five (85) Class B Shares and to fully pay them up, at the price of ten million United States dollars (USD 10,000,000.-) of which four thousand two hundred and fifty United States dollars (USD 4,250.-) shall be allocated to share capital account of the Company and nine million nine hundred and ninety-five thousand seven hundred and fifty United States dollars (USD 9,995,750.-) to the Class B share premium reserve account of the Company (as defined in the articles of association of the Company), by way of a contribution in kind consisting of a claim against the Company for an aggregate amount of ten million United States dollars (USD 10,000,000.-) (the Class B Claim).

3. ICE-CAN HOLDING AB, a corporation incorporated and organized under the laws of Sweden, having its registered office at Box 292, 791 27 Falun, Skåne län, Malmö kommun, Sweden, registered with the Bolagsverket under number 556668-5599, intends to subscribe for the eighty-five (85) Class C Shares and to fully pay them up, at the price of ten million United States dollars (USD 10,000,000.-) of which four thousand two hundred and fifty United States dollars (USD 4,250.-) shall be allocated to share capital account of the Company and nine million nine hundred and ninety-five thousand seven hundred and fifty United States dollars (USD 9,995,750.-) to the Class C share premium reserve account of the Company, by way of a contribution in kind consisting of a claim against the Company for an aggregate amount of ten million United States dollars (USD 10,000,000.-) (the Class C Claim).

4. The Company approves and agrees that, as of the date hereof, (i) the aggregate amount of the Class B Claim is at least USD 10,000,000.- and (ii) the aggregate amount of the Class C Claim is at least USD 10,000,000.-.

The aforesaid certificate and the proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Statement

Each of IRONBOUND ISLAND CAPITAL LTD. and ICE-CAN HOLDING AB further declares, in respect of its claim, that:

- * It is the full owner of the claim;
- * It is solely entitled to the claim and possesses the power to dispose of the claim; and
- * The claim is not encumbered with any pledge or usufruct and the claim is not subject to any attachment.

Fifth resolution

The shareholders resolve to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«5.1. The Company has a subscribed nominal share capital of twenty-eight thousand five hundred United States dollars (USD 28,500.-) consisting of four hundred (400) Class A Shares, eighty-five (85) Class B Shares and eighty-five (85) Class C Shares, in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, fully paid up.»

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven thousand seven hundred euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing persons, he signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

GEOSAM CAPITAL LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois de la Province de la Nouvelle Ecosse, Canada, ayant son siège social à c/o Clearwater Fine Foods Incorporated, 757 Bedford Highway, Bedford, Nouvelle-Ecosse, Canada, B4A 3Z7, immatriculée au Corporations Registration Act of Nova Scotia sous le numéro 3097238, ici représentée par Madame Céline Pignon, avocat à la cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bedford le 11 février 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. GEOSAM CAPITAL LIMITED est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de CFFI HOLDINGS, S.à r.l. , ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 février 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales avec une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer trois classes de parts sociales: les parts sociales de Classe A, les parts sociales de Classe B et les parts sociales de Classe C, et ainsi de reclassifier les quatre cents (400) parts sociales existantes de la Société comme quatre cents (400) parts sociales de Classe A.

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements précédents, et autorise tout gérant de la Société à procéder à cette modification.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide une modification et une refonte complète des statuts de la Société (les Statuts), de la façon suivante:

1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme et dénomination

Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés par la suite une société en la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CFFI HOLDINGS, S.à r.l. (la Société), laquelle sera soumise aux dispositions légales de droit luxembourgeois et notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle

que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) ainsi qu'aux présents Statuts.

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil de gérance de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. Sans préjudice de l'Article 21, la Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents statuts de la Société (les Statuts).

Art. 4. Objet Social

4.1. La Société a pour objet:

(i) l'acquisition par achat, souscription, échange ou de toute autre manière, détention aussi bien que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, directement ou indirectement, de tous titres, parts sociales et autres valeurs mobilières, obligations, billets à ordre, emprunts obligataires, droits, participations, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et, plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée de quelque nature qu'elle soit, luxembourgeoise ou étrangère, y compris des sociétés en participation; et

(ii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers.

4.2. La Société a, en outre, pour objet d'acquérir et/ou d'assumer, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme de titrisation, les risques liés à des créances, à d'autres biens tels que visés à l'Article 4.1, et à des engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités de tiers, par l'émission, par la Société, de valeurs mobilières, dont la valeur et le rendement dépendent de ces risques, conformément à l'article 1 de la Loi sur la Titrisation.

4.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre des billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et tout sorte de créances et/ou autres titres d'emprunt. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

4.4. La Société pourra octroyer des garanties et accorder des gages sur, hypothéquer, transférer, grever de charge, ou hypothéquer tout ou partie de ses avoirs dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

4.5. La Société peut librement disposer et assigner ses avoirs dans les termes définis par le conseil de gérance, à condition toutefois que de tels avoirs soient reliés à un ou plusieurs Compartiments (comme défini à l'Article 7) de la Société, de tels avoirs pourront être seulement assignés selon les termes et conditions exposés dans les résolutions du conseil de gérance créant de tel Compartiment ou Compartiments, dans la mesure où de telles résolutions peuvent être modifiées par la suite.

4.6. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.7. La Société peut, dans un sens plus large, accomplir toutes transactions qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales de Classe A, sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté par une émission de parts sociales de différentes classes ayant les caractéristiques décrites dans les Statuts, ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. Toute prime d'émission payée en vertu d'une émission de parts sociales sera allouée à un compte de prime d'émission de la Société identifié comme correspondant à la classe de parts sociales en question.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des associés de la Société doit être gardé au siège social de la Société où il sera disponible pour l'inspection de tout associé. Ce registre doit mentionner le nom de tout associé, son domicile ou élection de domicile, le nombre de parts sociales détenues par lui, le montant payé pour chacune des parts sociales, et le transfert des parts sociales et les dates de tels transferts. La propriété des parts sociales sera établie par l'inscription au registre.

6.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites de la Loi sur les Sociétés et le Pacte d'Actionnaires.

6.4. Toute distribution relative aux parts sociales, sous n'importe quelle forme que ce soit, notamment sous forme de dividendes, boni de liquidation ou prix de rachat ou de remboursement, sera payée et distribuée dans l'ordre suivant:

- Premièrement, aux détenteurs de parts sociales de Classe A au moment d'une telle distribution, au pro rata du capital investi (montant nominal et, si il y a lieu, prime d'émission) par chaque détenteur de parts sociales de Classe A dans la Société correspondant à ces parts sociales, jusqu'à ce que chacun de ces détenteurs ait reçu des distributions égales, dans la mesure où de telle(s) distribution(s) n'ont pas été précédemment effectuées, au capital (montant nominal et, si il y a lieu, prime d'émission) ainsi investi par ce détenteur de parts sociales de Classe A;

- Deuxièmement, aux détenteurs de parts sociales de Classe B et de Classe C au moment d'une telle distribution, au pro rata du capital investi (montant nominal et, si il y a lieu, prime d'émission) par chaque détenteur de parts sociales de Classe B ou de Classe C dans la Société correspondant à ces parts sociales, jusqu'à ce que chacun de ces détenteurs aient reçu des distributions égales, dans la mesure où de telle(s) distribution(s) n'ont pas été précédemment effectuées, au total des éléments suivants:

(i) du capital investi par l'associé concerné (montant nominal et, si il y a lieu, prime d'émission) dans la Société utilisé en connexion avec un Investissement (comme défini dans le Pacte d'Actionnaires) (incluant sans limitation le montant des frais et dépenses en rapport avec un tel Investissement comme les frais légaux et de comptabilité);

(ii) la Part Proportionnelle de l'associé (comme défini dans le Pacte d'Actionnaires) de toutes pertes réalisées ou non réalisées sur, ou amortissement, des autres Investissements qui n'ont pas été remboursés;

(iii) la Part Proportionnelle de l'associé de toutes les dépenses payées par la Société et rattachables aux Investissements mentionnés dans les sous paragraphes (i) et (ii) ci-dessus ou alloués à tel autre Investissement par le conseil de gérance, dans tous les cas dans la mesure où des tels montants ont été investis par l'associé (montant nominal et, si il y a lieu, prime d'émission) et n'ont pas déjà été remboursés au moment de la distribution en question; et

(iv) un dividende préférentiel égale à 10% par an, cumulé annuellement, sur les montants déterminés conformément aux paragraphes (i), (ii) et (iii) ci-dessus calculé pour la période commençant à, et incluant la date à laquelle les fonds ont été avancés par l'associé concerné de la Société, ou à laquelle une telle dépense a été reçue par la Société de cet associé et se terminant à, mais excluant, la date correspondant ou les dates correspondantes de distribution conformément à ce paragraphe 6.4., lequel dividende courra, de jour à jour et sera calculé sur la base du nombre de jours actuellement écoulé dans ladite période.

- Ensuite, un dividende préférentiel égale à 80% des fonds reçu par la Société et disponible pour la distribution conformément au Pacte d'Actionnaires aux détenteurs de parts sociales de Classe B et de Classe C au pro rata du capital investi respectivement par chacun d'entre eux (montant nominal et, si il y a lieu, prime d'émission) dans la Société et les 20% restant aux détenteurs de parts sociales de Classe A comme un dividende, le tout sous réserve du Pacte d'Actionnaires.

Art. 7. Compartiments

7.1. Le conseil de gérance pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (chacun un Compartiment et s'il y en a plus d'un, ensemble les Compartiments). Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance créant un tel Compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société et être représenté par des parts sociales. Les résolutions du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposable aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

7.2. Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société qui:

(i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment; ou

(ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment,

sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé un tel Compartiment, strictement limitées aux biens de ce Compartiment et les biens d'un tel Compartiment seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit sur les actifs des Compartiments; cependant, leur droits seront rattachés, premièrement, à ces actifs de la Société qui n'ont pas été assignés à un Compartiment spécifique et l'excès de leurs droits, si il y a lieu, à tous les Compartiments de la Société conformément au montant nominal et la prime d'émission de chaque Compartiment en proportion du montant nominal et de la prime d'émission de la Société.

7.3. Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé un tel Compartiment, aucune résolution du conseil de gérance ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de ces Statuts sera nulle et non avenue.

7.4. Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5. Dans les cas où en vertu de l'article 7.3. ci-dessus, le consentement préalable des associés d'un Compartiment déterminé est requis, les Articles 9 et 10 s'appliquent comme si les associés de ce Compartiment étaient visés au lieu de tous les associés de la Société. Dans les cas où le consentement préalable des créanciers d'un Compartiment déterminé est requis, les conditions de majorité déterminées dans les résolutions du conseil de gérance ayant créé un tel Compartiment, ou les documents d'émission des titres d'un tel Compartiment, s'appliquent.

7.6. Les frais exposés en connexion avec les biens d'un Compartiment seront alloués à ce Compartiment. Les frais généraux de la Société seront alloués à toute les Compartiments de la Société conformément au montant nominal et la prime d'émission de chaque Compartiment en proportion du montant nominal et de la prime d'émission de la Société.

Art. 8. Transfert des parts sociales

8.1. Le transfert de parts sociales ne pourra se faire que conformément aux pactes qui pourraient être conclus par les associés y relatif (le Pacte d'Actionnaires).

Art. 9. Assemblées des associés de la Société

9.1. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

9.2. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil de gérance de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.3. Les autres assemblées générales des associés de la Société devront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

9.4. Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment spécifique de la Société peuvent, à tout moment, tenir une assemblée générale pour décider sur des matières relatives exclusivement à un tel Compartiment conformément à l'Article 7.5. Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à tout autre Compartiment de la Société ou les détenteurs de parts sociales appartenant à la Société mais non rattachées à un Compartiment spécifique de la Société pourront être présents, mais ne seront pas en droit de prendre part au vote à de telles assemblées.

9.5. Les dispositions de l'Article 10 s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées générales des détenteurs de parts sociales rattachées à un Compartiment spécifique. Les décisions affectant les droits des détenteurs de parts sociales d'un Compartiment spécifique ou décidant de la liquidation du Compartiment doivent être approuvées par le vote positif de la majorité des détenteurs de parts sociales représentant au moins les trois quarts des parts sociales rattachées à un tel Compartiment.

Art. 10. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation

10.1. Les conditions posées par la Loi sur les Sociétés et le Pacte d'Actionnaires en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des associés de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

10.2. Chaque part sociale donne droit à une voix.

10.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les Statuts, la Loi sur les Sociétés et par le Pacte d'Actionnaires, les décisions de l'assemblée générale des associés de la Société dûment convoquée sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital nominal souscrit.

10.4. Les associés ne peuvent adopter valablement des résolutions sur les sujets suivants sans le consentement d'une majorité d'associés représentant au moins les trois quart du capital nominal souscrit:

(i) modifier, altérer ou abroger toute disposition des Statuts de la Société (y compris toute modification, altération ou abrogation résultant d'une fusion, d'une consolidation ou de toute opération assimilée);

(ii) dissoudre et/ou liquider la Société et/ou tout Compartiment de la Société.

10.5. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés.

10.6. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par e-mail, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

10.7. Tout associé peut participer aux assemblées générales des associés de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment, et la participation à une assemblée par de tels moyens vaudra présence de la personne à une telle assemblée.

10.8. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des associés de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

IV. Gérance - Représentation**Art. 11. Conseil de Gérance**

11.1. La Société sera administrée par un conseil de gérance comprenant au moins trois membres, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

11.2. Les gérants peuvent être révoqués avec ou sans motif à tout moment (ad nutum).

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance

12.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

12.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 13. Procédure

13.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

13.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

13.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

13.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

13.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

13.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

13.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 14. Représentation

14.1. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature unique de tout gérant de la Société, agissant individuellement, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts

15.1. Aucun contrat ou aucune autre transaction sociale entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou serait son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

15.2. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, voter ou agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

15.3. Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce gérant devra informer le conseil de gérance de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce gérant à la prochaine assemblée générale des associés de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 16. Réviseur d'entreprises

16.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation. Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera/seront élu(s) par le conseil de gérance de la Société, lequel déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

V. Exercice social - Affectation des bénéficiaires

Art. 17. Exercice social

17.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Affectation des bénéficiaires

18.1. Chaque année, le dernier jour de décembre, un inventaire des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un bilan et les comptes de profits et pertes seront établis pour chaque Compartiment ainsi que sur une base agrégée.

Le résultat de chaque Compartiment sera constitué du solde de tous les revenus, profits ou autres reçus payés ou dû en rapport avec les actifs du même Compartiment (incluant les plus-values, distributions de dividendes et/ou surplus de liquidation) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds contractés par la Société durant la période financière concernée qui peut régulièrement et raisonnablement être affecté à la gestion et aux opérations de ce Compartiment.

Tous les revenus et charges qui ne peuvent être affectés à un Compartiment spécifique seront affectés à tous les Compartiments au pro rata du montant nominale et la prime d'émission de chaque Compartiment.

Cinq pour cent (5%) des profits nettes par Compartiment seront alloués à la réserve légale, à condition qu'une telle allocation soit limitée à cinq pour cent (5%) des profits nets déterminés sur une base totale de tous les Compartiments; cette déduction cesse d'être obligatoire dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société sur une base agrégée, et l'allocation reprendra chaque fois que l'allocation maximum n'est plus rempli sur une base agrégée.

18.2. Pour chaque exercice financier et pour chaque Compartiment de la Société, tous les profits disponibles pour une distribution, conformément à l'article 197 de la Loi sur les Sociétés, seront payés et distribués dans l'ordre établi à l'Article 6.4.

18.3. Sous réserve de l'Article 6.4., des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous réserve des conditions suivantes:

- (i) un état comptable, un inventaire ou un rapport doit être établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état comptable, cet inventaire ou ce rapport montre que suffisamment de fonds sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du

dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés de la Société; et

(iv) il y a eu obtention d'une assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 19. Liquidation

19.1. Il sera procédé à la liquidation de la Société ou, le cas échéant, de tout Compartiment de la Société, par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des associés de la Société déterminera également les pouvoirs et rémunération(s) du ou des liquidateur(s). La dissolution et la liquidation de la Société ou d'un Compartiment, le cas échéant, s'effectuera conformément à la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

19.2. Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et le paiement des passifs de la Société, étant entendu que le(s) liquidateur(s) traitera/traiteront chaque Compartiment comme une entité distincte pour les fins de la liquidation.

19.3. Sous réserve des lois applicables, le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des passifs de la Société au niveau de chaque Compartiment sera distribué aux détenteurs des parts sociales afférentes à ce Compartiment dans l'ordre établi à l'Article 6.4.

Art. 20. Information financière

20.1. La Société fournira aux associés toutes les informations disponibles et relatives à la Société et qui pourraient être raisonnablement sollicitées par les associés afin que le groupe de sociétés dans lequel l'associé est partie puisse satisfaire à ses obligations de rapports fiscaux et légaux. De telles informations incluent mais ne se limitent pas aux dossiers fiscaux disponibles, déclarations et quittances, extraits bancaires, livres et autres registres de la Société.

Art. 21. Accès aux livres et dossiers de la Société

21.1. Chaque associé et les réviseurs d'entreprises et/ou toute personne nommée par l'associé à l'égard de qui la Société n'a aucune objection raisonnable doit avoir accès, durant les heures normales de travail, aux bureaux, immeubles et locaux de la Société et a le droit de contrôler et vérifier à ses frais les livres et registres de la Société ainsi que vérifier tous les biens que la Société détient.

VII. Provision générale

Art. 22. Droit applicable

22.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés, la Loi sur la Titrisation et le Pacte d'Actionnaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de huit mille cinq cents dollars américains (USD 8.500,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à vingt-huit mille cinq cents dollars américains (USD 28.500,-) par l'émission de quatre-vingt cinq parts sociales de Classe B avec une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune et quatre-vingts cinq parts sociales de Classe C avec une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts qui suivent.

Quatrième résolution

L'Associé Unique accepte la souscription (i) des parts sociales de Classe B visées ci-avant par IRONBOUND ISLAND CAPITAL LTD., une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant son siège social à 757 Bedford Highway, Bedford, Nouvelle-Ecosse, Canada B4A 3Z7, immatriculée à l'Industry Canada sous le numéro 604298-8 et (ii) des parts sociales de Classe C visées ci-avant par ICE-CAN HOLDING AB, une société constituée et organisée selon les lois de la Suède, ayant son siège social Boite 292, 791 27 Falun, Skåne län, Malmö kommun, Suède, immatriculée au Bolagsverket sous le numéro 556668-5599.

Intervention - Souscription - Paiement

1- IRONBOUND ISLAND CAPITAL LTD., prénommée, ici dûment représentée par Madame Céline Pignon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Bedford le 11 février 2005, qui restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement, déclare souscrire à quatre-vingt cinq (85) parts sociales de Classe B et les libérer entièrement pour un montant de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-) dont quatre mille deux cent cinquante dollars américains (USD 4.250,-) seront alloués au capital social de la Société et neuf millions neuf cent quatre-vingt quinze mille sept cent cinquante dollars américains (USD 9.995.750,-) seront alloués au compte prime d'émission de Classe B de la Société (tel que défini dans les statuts de la Société), par un apport en nature consistant en une créance à l'encontre de la Société pour un montant total de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-).

2- ICE-CAN HOLDING AB, prénommée, ici dûment représentée par Madame Céline Pignon, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Reykjavík le 11 février 2005, qui restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement, déclare souscrire à quatre-vingt cinq (85) parts sociales de Classe C et les libérer entièrement pour un montant de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-) dont quatre mille deux cent cinquante dollars américains (USD 4.250,-) seront alloués au capital social de la Société et neuf millions neuf cent quatre-vingt quinze mille sept cent cinquante dollars américains (USD 9.995.750,-) seront alloués au compte prime d'émission de Classe C de la Société (tel que défini dans les statuts de la Société), par un apport en nature consistant en une créance à l'encontre de la Société pour un montant total de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-).

Il résulte d'un certificat de la gérance de la Société, émis à la présente date, que:

1 L'associé unique de la Société, GEOSAM CAPITAL LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois de la Province de la Nouvelle Ecosse, Canada, ayant son siège social à c/o Clearwater Fine Foods Incorporated, 757 Bedford Highway, Bedford, Nouvelle-Ecosse, Canada, B4A 3Z7, immatriculée au Corporations Registration Act of Nova Scotia sous le numéro 3097238, a l'intention d'augmenter le capital social nominal souscrit de la Société d'un montant de huit mille cinq cents dollars américains (USD 8.500,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) à vingt-huit mille cinq cents dollars américains (USD 28.500,-) par l'émission de (i) quatre-vingt cinq (85) parts sociales de Classe B avec une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune et (ii) quatre-vingt cinq (85) parts sociales de Classe C avec une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, ayant les droits et obligations établis dans les Statuts qui suivent.

2. IRONBOUND ISLAND CAPITAL LTD., une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant son siège social à 757 Bedford Highway, Bedford, Nouvelle-Ecosse, Canada, B4A 3Z7, immatriculée à l'Industry Canada sous le numéro 604298-8, a l'intention de souscrire aux quatre-vingt cinq (85) parts sociales de Classe B et de les libérer entièrement, pour un montant de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-) dont quatre mille deux cent cinquante dollars américains (USD 4.250,-) seront alloués au capital social de la Société et neuf millions neuf cent quatre-vingt quinze mille sept cent cinquante dollars américains (USD 9.995.750,-) seront alloués au compte prime d'émission de Classe B de la Société (tel que défini dans les statuts de la Société), par un apport en nature consistant en une créance à l'encontre de la Société d'un montant total de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-) (la Créance de Classe B).

3. ICE-CAN HOLDING AB, une société constituée et organisée selon les lois de la Suède, ayant son siège social Boite 292, 791 27 Falun, Skåne län, Malmö kommun, Suède, immatriculée au Bolagsverket sous le numéro 556668-5599, a l'intention de souscrire aux quatre-vingt cinq (85) parts sociales de Classe C et de les libérer entièrement pour un montant de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-) dont quatre mille deux cents cinquante dollars américains (USD 4.250,-) seront alloués au capital social de la Société et neuf millions neuf cent quatre-vingt quinze mille sept cent cinquante dollars américains (USD 9.995.750,-) seront alloués au compte prime d'émission de Classe C de la Société (tel que défini dans les statuts de la Société), par un apport en nature consistant en une créance à l'encontre de la Société d'un montant total de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000,-) (la Créance de Classe C).

4. La Société approuve et reconnaît que, à cette date, (i) le montant total de la Créance de Classe B est d'au moins USD 10.000.000,- et (ii) le montant total de la Créance de Classe C est d'au moins USD 10.000.000,-.

Le certificat mentionné ci-dessus et les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Déclaration

Chacun de IRONBOUND ISLAND CAPITAL LTD. et ICE-CAN HOLDING AB déclare que, relativement à sa créance:

- Il est l'entier propriétaire de la créance;
- Il est le seul titulaire de la créance et possède le pouvoir de disposer de la créance; et
- La créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit et la créance n'est sujette à aucune saisie.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à vingt-huit mille cinq cents dollars américains (USD 28.500,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales de Classe A, quatre-vingt cinq (85) parts sociales de Classe B et quatre-vingt cinq (85) parts sociales de Classe C, sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ sept mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 février 2005, vol. 430, fol. 67, case 11. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 mai 2005.

H. Hellinckx.

(049722.3/242/822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

SelvaFinance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.355.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 6 mai 2005, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été nommée aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Marie-José Reyter et de Madame Monique Juncker. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Ensuite, lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Philipp Selva, président, c/o SELVA S.p.A., Via Negrelli 4, I-39100 Bozen, Italie, MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., Réviseur d'Entreprises, 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin, lors de cette même Assemblée, le siège social de la société a été transféré du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- * MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- * Monsieur Philipp Selva, Président;
- * UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant: MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2005

Pour SelvaFinance AG
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052396.3/029/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

SelvaFinance AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxembourg B 79.355.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2003, eingetragen in Luxemburg, am 20. Juni 2005, réf. LSO-BF06450, wurden beim Handelsregister von Luxemburg hinterlegt am 21. Juni 2005.

Für gleichlautende Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Juni 2005.

Für SelvaFinance AG, Aktiengesellschaft
MONTEREY SERVICES S.A.
Verwaltungsratsmitglied
Unterschriften

(052400.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

SelvaFinance AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxembourg B 79.355.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2004, eingetragen in Luxemburg, am 20. Juni 2005, réf. LSO-BF06451, wurden beim Handelsregister von Luxemburg hinterlegt am 21. Juni 2005.

Für gleichlautende Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Juni 2005.

Für SelvaFinance AG, Aktiengesellschaft
MONTEREY SERVICES S.A.
Verwaltungsratsmitglied
Unterschriften

(052400.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

53584

RoadCom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 95, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 99.267.

—
Compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle 2004

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2004.
2. Changement d'adresse du siège social de RoadCom S.A.

A la demande des actionnaires, s'est tenue en ce jour du 17 mai 2005 à 11 heures au 1, rue G. Omar Bradley, L-1279 Luxembourg, l'assemblée générale annuelle 2004 de la société RoadCom S.A.

Etaient présents Madame Marie-Thérèse Fedi, Madame Stéphanie Henry, Monsieur Jérôme Callay et Monsieur Vivian Callay.

Il a été ensuite proposé aux actionnaires de transférer le siège social de la société RoadCom S.A. au 95, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg. Les actionnaires ont approuvé le changement d'adresse du siège social à l'unanimité.

V. Callay / S. Henry / M.-T. Fedi.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07893. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053220.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

RoadCom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1279 Luxembourg, 1, rue Général Bradley.
R. C. Luxembourg B 99.267.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053226.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

C & P FUNDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
H. R. Luxemburg B 76.126.

—
Auszug von dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 30. März 2005

3. Zusammensetzung des Verwaltungsrates

Herr Jean Heckmus stellt sich dem Verwaltungsrat vor und erläutert seinen professionellen Werdegang. Herr Heckmus wird in seiner neuen Funktion als Mitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates als Ersatz für den zum 26. Januar 2005 ausgetretenen Serge Muller bestätigt unter der Bedingung, dass die CSSF die Bestellung von Herrn Heckmus genehmigt und die Anteilsinhaber der Gesellschaft diesen Vorgang in der nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung genehmigen.

Unterschrift

Vorsitzender

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048230.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

IMMODREAMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 20, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 107.969.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 3 mai 2005, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02450.

Que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la prédite société a décidé:

- De révoquer les anciens administrateurs.
- De nommer 3 nouveaux administrateurs à savoir:
 - 1) Administrateur-délégué et Administrateur: Monsieur Henrique Manuel Fernandes Da Cunha;
 - 2) Administrateur: Monsieur Paulo Alexandre Almeida Da Silva;
 - 3) Administrateur: Madame Silvia Andreia Faure Da Rosa Antunes Moura.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2005.

A. Biel
Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046080.3/203/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

LORIS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 80.360.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Arieh Bergman, gérant de société, demeurant à 109 Rokah Street, Ramat Gan (Israël),
ici représenté par Monsieur Eyal Grumberg, avocat, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, en
vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent
acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses
déclarations:

1. Que la société à responsabilité limitée LORIS HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue
Louvigny, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.360), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wa-
gner, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 714 du 3 septembre
2001.

2. Que le capital social a été fixé lors de la constitution à un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), re-
présenté par cent (100) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, évalué à 24.789,35
EUR.

3. Que suite à deux cessions de parts sociales sous seing privé:

La société KNIGHT BUSINESS INC., avec siège social à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanni-
ques), a cédé quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales à Monsieur Arieh Bergman, préqualifié, et Monsieur Eyal Grum-
berg, préqualifié, a cédé une (1) part sociale à Monsieur Arieh Bergman, préqualifié.

4. Que ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article neuf (9) des statuts et que l'associé
unique les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190
de la loi sur les sociétés commerciales.

5. Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, en tant qu'associé unique, a décidé de dissoudre la société à
responsabilité limitée LORIS HOLDING, S.à r.l.

6. Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

7. Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs
de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement
de tous les engagements sociaux.

8. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats.

9. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège
social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure,
il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juin 2005, vol. 532, fol. 1, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 2005.

J. Seckler.

(051605.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

CMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 102.189.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth day of May.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) PERMIRA EUROPE III L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on May 12, 2005,
- 2) PERMIRA EUROPE III L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on May 12, 2005,
- 3) PERMIRA EUROPE III GmbH & Co. KG, a German limited partnership registered with the commercial register at the lower court of Munich under registration number HRA 82707 pursuant to the provisions of the German Commercial Code (Handelsgesetzbuch) acting by its managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on May 12, 2005,
- 4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, acting by its administrator PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on May 12, 2005,
- 5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED, whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey on May 12, 2005,
- 6) HVB CAPITAL PARTNERS AG (formerly HVB OFFENE UNTERNEHMENS BETEILIGUNGS AG), a German company whose registered office is at am Tucherpark 1, D-80538 Munich, here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Munich on May 12, 2005,
- 7) CALIFORNIA STATE TEACHERS' RETIREMENT SYSTEM, a Government Pension Plan, whose address is 7667 Folsom Boulevard, Suite 250, Sacramento, CA 95826, USA, here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Sacramento, on May 12, 2005,
- 8) Carlos Maria Criado-Pérez Trefault, with professional address at Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on May 12, 2005,
- 9) Luis Francisco Gil Mazon, with professional address at with professional address at Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on May 12, 2005,
- 10) Luis Daniel Sanz Suarez, with professional address at with professional address at Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on May 12, 2005,
- 11) Joaquin Carceller Angulo, with professional address at with professional address at Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on May 12, 2005,
- 12) Begona de Benito Fernandez, with professional address at with professional address at Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on May 12, 2005,
- 13) Pere Laymon Pubill, with professional address at with professional address at Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on May 12, 2005,

14) Andrés Vega Artime, with professional address at with professional address at Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid,

here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on May 12, 2005,

15) Fernando García Valencia, with professional address at with professional address at Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid,

here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on May 12, 2005,

16) Maria Luisa Pemjeam Munoz, with professional address at with professional address at Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid,

here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on May 12, 2005,

17) Robert Alexander Kelsey, with professional address at with professional address at Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid,

here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on May 12, 2005,

18) José Carlos Alvarez Calvo, with professional address at with professional address at Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid,

here represented by Ms. Séverine Michel, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on May 12, 2005.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The shareholders of the Company represented as stated here above from Number 1) to 7) (the Shareholders), have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That 100% of the share capital of CMA, S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.189 (the Company) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 July 2004, published in the *Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, number 1036, on 15 October 2004, is present or represented at the meeting.

II. That the Company's share capital is presently set at nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-) divided into thirty six thousand (36,000) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III. That the articles of association of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary dated 30 November 2004, published in the *Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations*, number 135, on 14 February 2005.

IV. That the agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices,
 2. Creation of two categories of shares divided into Ordinary Shares of Class A and Ordinary Shares of Class B, each having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-),
 3. Exchange of the existing thirty six thousand (36,000) shares into Ordinary Shares of Class B,
 4. Increase of the share capital of the Company by eighty eight thousand euro (EUR 88,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-) to nine hundred eighty eight thousand euro (EUR 988,000.-) by the issue of three thousand five hundred twenty (3,520) new Ordinary Shares of Class A, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, subscription and payment,
 5. Subsequent amendment of article 5 first paragraph of the Company's articles of association
- V. That the appearing parties have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders of the Company resolve to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholders decide to create two categories of shares divided into Ordinary Shares of Class A and Ordinary Shares of Class B, each having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Third resolution

The shareholders decide to exchange the existing thirty six thousand (36,000) ordinary shares into thirty six thousand (36,000) Ordinary Shares of Class B.

Fourth resolution

The Shareholders of the Company resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eighty eight thousand euro (EUR 88,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine hundred thousand euro (EUR 900,000.-) to nine hundred eighty eight thousand euro (EUR 988,000.-) by the issue of three thousand five hundred twenty (3,520) new Ordinary Shares of Class A, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each having the same rights as the already existing shares.

Declaration - Subscription - Payment

Carlos Maria Criado-Pérez Trefault declares to subscribe to eight hundred (800) Ordinary Shares of Class A of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in

cash amounting to twenty thousand euro (EUR 20,000.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Luis Francisco Gil Mazon, declares to subscribe to eight hundred (800) Ordinary Shares of Class A of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty thousand euro (EUR 20,000.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Luis Daniel Sanz Suarez, declares to subscribe to four hundred (400) Ordinary Shares of Class A of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to ten thousand euro (EUR 10,000.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Joaquin Carceller Angulo, declares to subscribe to two hundred (200) Ordinary Shares of Class A of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to five thousand euro (EUR 5,000.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Begona de Benito Fernandez, declares to subscribe to two hundred (200) Ordinary Shares of Class A of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to five thousand euro (EUR 5,000.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Pere Laymon Pubill, declares to subscribe to two hundred (200) Ordinary Shares of Class A of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to five thousand euro (EUR 5,000.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Andrés Vega Arttime, declares to subscribe to two hundred (200) Ordinary Shares of Class A of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to five thousand euro (EUR 5,000.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Fernando Garcia Valencia, declares to subscribe to one hundred eighty (180) Ordinary Shares of Class A of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Maria Luisa Pemjeam Munoz, declares to subscribe to one hundred eighty (180) Ordinary Shares of Class A of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Robert Alexander Kelsey, declares to subscribe to one hundred eighty (180) Ordinary Shares of Class A of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

José Carlos Alvarez Calvo, declares to subscribe to one hundred eighty (180) Ordinary Shares of Class A of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-), to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of eighty eight thousand euro (EUR 88,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

As a consequence of the above, the Shareholders of the Company resolve to amend article 5 first paragraph of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

«The Company's share capital is set at nine hundred eighty eight thousand euro (EUR 988,000.-) represented by three thousand five hundred twenty (3,520) Ordinary Shares of Class A and by thirty-six thousand (36,000) Ordinary Shares of Class B with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the Shareholders, said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître, André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PERMIRA EUROPE III L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Îles Anglo-Normandes, représentée par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 12 mai 2005,

2) PERMIRA EUROPE III L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey

sey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Îles Anglo-Normandes, représentée par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 12 mai 2005,

3) PERMIRA EUROPE III GmbH & Co. KG, un limited partnership allemand inscrit au registre du commerce de la Cour inférieure de Munich sous le numéro HRA 82707 conformément aux dispositions du Code de Commerce allemand (Handelsgesetzbuch), agissant par son managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Îles Anglo-Normandes,

représentée par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 12 mai 2005,

4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, agissant par son administrateur PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Îles Anglo-Normandes, représentée par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 12 mai 2005,

5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nommée PERMIRA NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Îles Anglo-Normandes, représentée par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 12 mai 2005,

6) HVB CAPITAL PARTNERS AG (auparavant dénommée HVB OFFENE UNTERNEHMENS BETEILIGUNGS AG), une société allemande ayant son siège social à am Tucherpark 1, D-80538 Munich, représentée par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munich le 12 mai 2005,

7) CALIFORNIA STATE TEACHERS' RETIREMENT SYSTEM, un plan de pension gouvernemental, ayant son adresse à 7667 Folsom Boulevard, Suite 250, Sacramento, CA 95826, Etats-Unis d'Amérique, représentée par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sacramento le 12 mai 2005,

8) Carlos Maria Criado-Pérez Trefault, ayant son adresse professionnelle à Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid,

représenté par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 12 mai 2005,

9) Luis Francisco Gil Mazon, ayant son adresse professionnelle à Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, représenté par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 12 mai 2005,

10) Luis Daniel Sanz Suarez, ayant son adresse professionnelle à Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, représenté par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 12 mai 2005,

11) Joaquin Carceller Angulo, ayant son adresse professionnelle à Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, représenté par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 12 mai 2005,

12) Begona de Benito Fernandez, ayant son adresse professionnelle à Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, représenté par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 12 mai 2005,

13) Pere Laymon Pubill, ayant son adresse professionnelle à Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, représenté par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 12 mai 2005,

14) Andrés Vega Artime, ayant son adresse professionnelle à Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, représenté par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 12 mai 2005,

15) Fernando Garcia Valencia, ayant son adresse professionnelle à Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, représenté par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 12 mai 2005,

16) Maria Luisa Pemjeam Munoz, ayant son adresse professionnelle à Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, représentée par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 12 mai 2005,

17) Robert Alexander Kelsey, ayant son adresse professionnelle à Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, représenté par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 12 mai 2005,

18) José Carlos Alvarez Calvo, ayant son adresse professionnelle à Camino de la Zarzuela 11, E-28023 Madrid, représenté par Séverine Michel, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid le 12 mai 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés représentés comme décrits ci-dessus de 1) à 7) (les Associés), ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que 100% du capital social de CMA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.189 (la Société) et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, au numéro 1036, le 15 octobre 2004, sont présentes ou représentées à l'assemblée;

II. Que le capital social de la Société est actuellement fixé à neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) représenté par trente six mille (36.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Que les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant du 30 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 135, du 14 février 2005.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations;
2. Création de deux classes de parts sociales divisées en Parts Sociales Ordinaires de Classe A et Parts Sociales Ordinaires de Classe B ayant chacune une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-);
3. Conversion des trente six mille (36.000) parts sociales existantes en trente six mille (36.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
4. Augmentation du capital social de la Société par un montant de quatre vingt huit mille euros (EUR 88.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) à neuf cent quatre vingt huit mille euros (EUR 988.000,-) par l'émission de trois mille cinq cent vingt (3.520) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, souscription et libération;
5. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;
- V. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés de la Société décident de renoncer aux convocations préalables, se considérant dûment convoqués et parfaitement informés de l'ordre du jour de la réunion qui leur a été communiqué préalablement.

Deuxième résolution

Les Associés de la Société décident de créer deux classes de parts sociales divisées en Parts Sociales Ordinaires de Classe A et Parts Sociales Ordinaires de Classe B ayant chacune une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-)

Troisième résolution

Les Associés de la Société décident de convertir les trente six mille (36.000) parts sociales existantes en trente six mille (36.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

Quatrième résolution

Les Associés de la Société décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre vingt huit mille euros (EUR 88.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent mille euros (EUR 900.000,-) à neuf cent quatre vingt huit mille euros (EUR 988.000,-) par l'émission de trois mille cinq cent vingt (3.520) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Déclaration - Souscription - Paiement

Carlos Maria Criado-Pérez Trefault déclare souscrire huit cents (800) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèces de vingt mille euros (EUR 20.000,-) affecté au capital social de la Société.

Luis Francisco Gil Mazon, déclare souscrire huit cents (800) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèces de vingt mille euros (EUR 20.000,-) affecté au capital social de la Société.

Luis Daniel Sanz Suarez, déclare souscrire quatre cents (400) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèces de dix mille euros (EUR 10.000,-) affecté au capital social de la Société.

Joaquin Carceller Angulo, déclare souscrire deux cents (200) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèces de cinq mille euros (EUR 5.000,-) affecté au capital social de la Société.

Begona de Benito Fernandez, déclare souscrire deux cents (200) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèces de cinq mille euros (EUR 5.000,-) affecté au capital social de la Société.

Pere Laymon Pubill, déclare souscrire deux cents (200) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèces de cinq mille euros (EUR 5.000,-) affecté au capital social de la Société.

Andrés Vega Artime, déclare souscrire deux cents (200) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèces de cinq mille euros (EUR 5.000,-) affecté au capital social de la Société.

Fernando Garcia Valencia, déclare souscrire cent quatre vingt (180) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèces de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-) affecté au capital social de la Société.

Maria Luisa Pemjeam Munoz, déclare souscrire cent quatre vingt (180) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèces de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-) affecté au capital social de la Société.

Robert Alexander Kelsey, déclare souscrire cent quatre vingt (180) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèces de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-) affecté au capital social de la Société.

José Carlos Alvarez Calvo, déclare souscrire cent quatre vingt (180) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en espèces de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-) affecté au capital social de la Société.

Le montant de quatre vingt huit mille euros (EUR 88.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés de la Société décident de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à neuf cent quatre vingt huit mille euros (EUR 988.000,-) représenté par trois mille cinq cent vingt (3.520) Parts Sociales Ordinaires de Classe A et trente-six mille (36.000) Parts Sociales Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des associés, ladite mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, vol. 24CS, fol. 42, case 2. – Reçu 880 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(050256.3/230/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

CMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 102.189.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 800 du 25 mai 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(050257.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

VONTOBEL EUROPE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

H. R. Luxemburg B 78.142.

Im Jahre zweitausendundfünf, den achtundzwanzigsten Februar.

Vor dem Unterzeichneten, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Mersch (Luxemburg).

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre von VONTOBEL EUROPE S.A. (die «Gesellschaft»), mit Gesellschaftssitz in L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, am 29. September 2000, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») vom 26. März 2001 veröffentlicht wurde, statt.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Joseph Elvinger am 28. Oktober 2004, noch nicht veröffentlicht.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von Frau Linda Funck, Rechtsanwältin, mit professioneller Adresse in Luxemburg, 2, place Winston Churchill, statt.

Die Vorsitzende bestimmte Frau Anouk Dumont, Rechtsanwältin, mit professioneller Adresse in Luxemburg, 2, place Winston Churchill, zum Protokollführer.

Die Versammlung bestimmte Frau Alix Bijoux, Rechtsanwältin, mit professioneller Adresse in Luxemburg, 2, place Winston Churchill, zur Wahlprüferin.

Nachdem der Vorstand der Versammlung auf diese Weise gebildet wurde, erklärte und beauftragte die Vorsitzende den Notar folgendes festzustellen:

I. Die anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, die von den Aktionären, von den Bevollmäch-

tigten der vertretenen Aktionäre, vom Vorstand der Versammlung und vom unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beiliegen.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden der vorliegenden notariellen Urkunde ebenfalls als Anlage beigefügt.

II. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Umwandlung des Aktienkapitals der Gesellschaft welches sich auf zwei Millionen dreihunderttausend Schweizer Franken (CHF 2.300.000) beläuft von Schweizer Franken in Euro zum Wechselkurs von 1,5429 Schweizer Franken für einen (1) Euro (equivalent zu 0,64813014453 Euro für einen (1) Schweizer Franken) auf den Betrag von einer Million vierhundertneunzigtausendsechshundertneunundneunzig Euro und dreiunddreissig Cent (EUR 1.490.699,33).

2. Erhöhung des Aktienkapitals um einen Betrag von zehntausendfünfzig Euro und siebenundsechzig Cent (EUR 10.050,67) um es von dem Betrag von einer Million vierhundertneunzigtausendsechshundertneunundneunzig Euro und dreiunddreissig Cent (EUR 1.490.699,33) auf eine Million fünfhunderttausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 1.500.750) zu erhöhen durch die Konvertierung von zehntausendfünfzig Euro und siebenundsechzig Cent (EUR 10.050,67) aus den freien Rücklagen ins Aktienkapital ohne Ausgabe neuer Aktien sondern durch die Erhöhung des Nominalwerts der bestehenden dreiundzwanzigtausend (23.000) Namensaktien auf einen Nominalwert von je fünfundsechzig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 65,25).

3. Abänderung vom ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung.

III. Wie aus der zuvor genannten Anwesenheitsliste hervorgeht, ist das gesamte im Umlauf befindliche Grundkapital in Höhe von zwei Millionen dreihunderttausend Schweizer Franken (CHF 2.300.000) geteilt in dreiundzwanzigtausend (23.000) Namensaktien zu je einem Nominalwert von hundert Schweizer Franken (CHF 100), bei dieser außerordentlichen Hauptversammlung anwesend oder vertreten. Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, vorab Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass die Versammlung beschlussfähig ist und über die Tagesordnungspunkte beraten und beschließen kann.

Nach eingehender Beratung fasste die Versammlung die nachfolgenden Beschlüsse.

Erster Beschluss

Die Aktionäre beschließen das Aktienkapital der Gesellschaft mit Wirkung auf den 1. Januar 2005 von Schweizer Franken in Euro umzuwandeln. Der angewendete Wechselkurs ist der Euro-Schweizer Franken Wechselkurs der europäischen Zentralbank zum 31. Dezember 2004 welcher sich auf 1,5429 Schweizer Franken für einen (1) Euro (machend 0,64813014453 Euro für einen (1) Schweizer Franken) belief. Das Aktienkapital wird von zwei Millionen dreihunderttausend Schweizer Franken (CHF 2.300.000) in einen Betrag von einer Million vierhundertneunzigtausendsechshundertneunundneunzig Euro und dreiunddreissig Cent (EUR 1.490.699,33) umgewandelt.

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschließen das Aktienkapital um einen Betrag von zehntausendfünfzig Euro und siebenundsechzig Cent (EUR 10.050,67) zu erhöhen um es von dem Betrag von einer Million vierhundertneunzigtausendsechshundertneunundneunzig Euro und dreiunddreissig Cent (EUR 1.490.699,33) auf eine Million fünfhunderttausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 1.500.750) festzulegen durch die Konvertierung von zehntausendfünfzig Euro und siebenundsechzig Cent (EUR 10.050,67) aus den freien Rücklagen ins Aktienkapital ohne Ausgabe neuer Aktien sondern durch die Erhöhung des Nominalwerts der bestehenden dreiundzwanzigtausend (23.000) Namensaktien auf einen Nominalwert von je fünfundsechzig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 65,25).

Die Existenz und der Bestand der freien Rücklagen ergeben sich aus einer Bilanz auf den 31. Dezember 2004.

Die vorbenannte Bilanz wird gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigebogen und mitformalisiert.

Dritter Beschluss

Die Aktionäre beschließen den ersten Absatz von Artikel 5 wie folgt abzuändern:

«Das Aktienkapital beträgt eine Million fünfhunderttausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 1.500.750) und ist in dreiundzwanzigtausend (23.000) Namensaktien mit einem Nominalwert von je fünfundsechzig Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 65,25) eingeteilt.»

Da der Versammlung keine weiteren Angelegenheiten vorliegen, wurde diese daraufhin vertagt.

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlass des Gegenwärtigen entstehen werden auf eintausendachthundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen verlesen wurde, welche dem Notar ihrem Namen, Vornamen, Stand und ihrer Herkunft nach bekannt sind, haben die Mitglieder des Vorstandes zusammen mit Uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde unterzeichnet, nachdem kein anderer Aktionär beantragt hat, dieselbe zu unterzeichnen.

Gezeichnet: L. Funck, A. Dumont, A. Bijoux, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 mars 2005, vol. 430, fol. 85, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ablichtung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 24. Mai 2005.

H. Hellinckx.

(051139.3/242/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

BCP INVESTIMENTOS INTERNACIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 48.121.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 février 2005

Le conseil d'administration décide de coopter Monsieur Miguel Maya Dias Pinheiro en remplacement de Monsieur Fernando Jorge Filomeno de Figueiredo Ribeiro, administrateur démissionnaire, sous réserve d'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les membres du conseil d'administration élisent Monsieur Manuel Duarte Emauz de Vasconcelos Guimarães comme président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049755.3/032/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

VC PRIVATE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 99.088.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur René Lauritsen, commerçant, né à Arhus (Danemark), le 15 août 1973, demeurant à DK-8000 Arhus C, Wilstersgade 33A, 1 (Danemark),

ici représenté par Monsieur Eyal Grumberg, avocat, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1. Que la société à responsabilité limitée VC PRIVATE MANAGEMENT, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 99.088), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 355 du 31 mars 2004.

2. Que le capital social a été fixé lors de la constitution à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3. Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, en tant qu'associé unique, a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée VC PRIVATE MANAGEMENT, S.à r.l.

4. Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

5. Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

7. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à la FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES, S.à r.l., L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juin 2005, vol. 532, fol. 1, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 2005.

J. Seckler.

(051600.3/231/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

ARCHI-CONCEPT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.
R. C. Luxembourg B 76.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02695, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour ARCHI-CONCEPT INTERNATIONAL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(049968.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

**SCHOCKWEILER ET LENTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SCHMITZ & SCHOCKWEILER, S.à r.l.).**

Siège social: L-2265 Luxembourg, 10, rue de la Toison d'Or.
R. C. Luxembourg B 61.509.

L'an deux mille cinq, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Marie Schockweiler, agent principal d'assurance, demeurant à L-3936 Mondercange, 8, Op Feileschterkeppchen, né à Luxembourg, le 6 juillet 1969,

2.- Monsieur Raymond Schmitz, agent général d'assurances, demeurant à L-3896 Foetz, 4, Biirkewé, né à Rodange, le 26 mars 1945, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

3.- La société CRSM S.A., avec siège social à L-3896 Foetz, 4, Biirkewé, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B n° 53.210,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Foetz, le 25 mai 2005,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée SCHMITZ & SCHOCKWEILER, S.à r.l. avec siège social à L-2265 Luxembourg, 10, rue de la Toison d'Or, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 61.509;

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 novembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 83 du 9 février 1998,

modifiée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 mai 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 379 du 26 mai 1998,

modifiée suivant acte sous seing privé de l'assemblée des associés en date du 18 décembre 2001, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 762 du 18 mai 2002.

Qu'elle a un capital social de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre Euros et quatre-vingt Cents (24,80 EUR) chacune.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire de dresser acte des résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix, comme suit:

Cession de parts

L'associé Monsieur Raymond Schmitz, prénommé, cède de l'accord de tous les associés par les présentes cinquante parts sociales (50) à Monsieur Noël Lentz, agent principal d'assurance, demeurant à L-7373 Lorentzweiler, 71, route de Luxembourg, né à Ettelbruck, le 24 décembre 1979.

L'associée la société CRSM S.A., prénommée, cède de l'accord de tous les associés par les présentes deux cents parts sociales (200) à Monsieur Noël Lentz, ci-dessus prénommé.

Lesdites cessions prennent effet rétroactivement à compter du 1^{er} mai 2005.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes:

Monsieur Noël Lentz, prénommé, déclare accepter les cessions de parts ci-avant.

Les cédants et le cessionnaire déclarent que les modalités des présentes cessions ont fait l'objet d'une convention séparée entre parties.

Monsieur Raymond Schmitz, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Lesquels associés Jean-Marie Schockweiler et Noël Lentz ont ensuite pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence des cessions qui précèdent l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros et quatre-vingt Cents (24,80 EUR) toutes attribuées de la façon suivante:

1.- Monsieur Jean-Marie Schockweiler, agent principal d'assurance, demeurant à L-3936 Mondercange, 8, Op Feileschterkeppchen, deux cent cinquante parts sociales.	250
2.- Monsieur Noël Lentz, agent principal d'assurance, demeurant à L-7373 Lorentzweiler, 71, route de Luxembourg, deux cent cinquante parts sociales.	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société en SCHOCKWEILER ET LENTZ, S.à r.l. En conséquence l'article 3 est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SCHOCKWEILER ET LENTZ, S.à r.l.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la gestion et l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques dûment agréées.

En outre, la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Raymond Schmitz, de ses fonctions de gérant de la société et lui accordent décharge.

Les associés décident de nommer Monsieur Noël Lentz, prénommé, en tant que nouveau gérant, avec effet au 1^{er} juin 2005, pour une durée indéterminée et de confirmer le mandat de gérant de Monsieur Jean-Marie Schockweiler, prénommé.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 1.100,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J.-M. Schockweiler, R. Schmitz, N. Lentz, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, vol. 24CS, fol. 40, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} juin 2005.

P. Decker.

(051705.3/206/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**SCHOCKWEILER ET LENTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SCHMITZ & SCHOCKWEILER, S.à r.l.).**

Siège social: L-2265 Luxembourg, 10, rue de la Toison d'Or.

R. C. Luxembourg B 61.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} juin 2005.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(051706.3/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

C.M.P., CREATIVE MARKETING ET PROMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange.
R. C. Luxembourg B 20.594.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bérelange, le 14 juin 2005.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Signature

(049997.3/601/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 52,285,900.-.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.705.

In the year two thousand five, on the thirty-first day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (Grand Duchy of Luxembourg), (the «Company»), incorporated by deed of the Maître Reginald Neuman of January 25, 2002, published in the Mémorial C, n° 726, page 34809. The articles of incorporation have been amended for the last time on 1 March 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened at eleven o'clock and is presided by Mr Mustafa Nezar, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Maggy Strauss, employee, residing in Garnich.

The meeting elects as scrutineer Mr Lionel Berthelet, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To reduce the Company's corporate capital by an amount of five million five hundred and eleven thousand twenty-five euro (EUR 5,511,025.-) to bring it from its current amount of fifty-two million two hundred eighty-five thousand nine hundred euro (EUR 52,285,900.-) divided into four hundred eighteen thousand two hundred eighty-seven (418,287) class A shares, six hundred twenty-seven thousand four hundred thirty-one (627,431) class B shares and one million forty-five thousand seven hundred eighteen (1,045,718) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to forty-six million seven hundred and seventy-four thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 46,774,875.-) divided into three hundred and seventy-four thousand one hundred and ninety-eight (374,198) class A shares, five hundred and sixty one thousand two hundred and ninety-nine (561,299) class B shares and nine hundred and thirty-five thousand four hundred and ninety-eight (935,498) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by way of redemption of forty-four thousand eighty-nine (44,089) class A shares, sixty-six thousand one hundred and thirty-two (66,132) class B shares and one hundred and ten thousand two hundred and twenty (110,220) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. To amend article 6 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1).

3. To grant full powers to the board of directors of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the resolutions to be adopted under items 1) and 2).

4. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total share capital of fifty-two million two hundred eighty-five thousand nine hundred euro (EUR 52,285,900.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of five million five hundred and eleven thousand twenty-five euro (EUR 5,511,025.-) to bring it from its current amount of fifty-two million two hundred eighty-five thousand nine hundred euro (EUR 52,285,900.-) divided into four hundred eighteen thousand two hundred eighty-seven (418,287) class A shares, six hundred twenty-seven thousand four hundred thirty-

one (627,431) class B shares and one million forty-five thousand seven hundred eighteen (1,045,718) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to forty-six million seven hundred and seventy-four thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 46,774,875.-) divided into three hundred and seventy-four thousand one hundred and ninety-eight (374,198) class A shares, five hundred and sixty-one thousand two hundred and ninety-nine (561,299) class B shares and nine hundred and thirty-five thousand four hundred and ninety-eight (935,498) class C shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) by way of redemption of (i) forty-four thousand eighty-nine (44,089) class A shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and repayment of five hundred and fifty one thousand one hundred euro (EUR 551,100.-) to the shareholder AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I and of five hundred and fifty-one thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 551,125.-) to the shareholder AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, (ii) sixty-six thousand one hundred and thirty-two (66,132) class B shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and repayment of one million six hundred thousand three hundred euros (EUR 1,653,300.-) to the shareholder MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS, and (iii) one hundred and ten thousand two hundred and twenty (110,220) class C shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and repayment of two million seven hundred and fifty-five thousand five hundred euro (EUR 2,755,500.-) to the shareholder The UBK PEPP LUX., S.à r.l.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«6.1. The nominal value of the issued share capital of the Company is fixed at forty-six million seven hundred and seventy-four thousand eight hundred and seventy-five euro (EUR 46,774,875.-) represented by one million eight hundred and seventy thousand nine hundred and ninety-five (1,870,995) shares, consisting of the following:
three hundred and seventy-four thousand one hundred and ninety-eight (374,198) ordinary shares (designated hereby as the «Class A Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share;
five hundred and sixty-one thousand two hundred and ninety-nine (561,299) ordinary shares (designated hereby as the «Class B Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share; and
nine hundred and thirty-five thousand four hundred and ninety-eight (935,498) ordinary shares (designated hereby as the «Class C Ordinary Shares») having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.»

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to grant full powers to the board of directors of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the above resolutions taken by the general meeting of the shareholders and in particular to amend the shareholders' register.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société») et constituée par acte de Maître Reginald Neuman en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, n° 726, page 34809. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} mars 2005 par acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à onze heures et est présidée par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Bertholet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq millions cinq cent onze mille vingt-cinq euros (EUR 5.511.025,-) de manière à le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cents euros (EUR 52.285.900,-) divisé en quatre cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-sept (418.287) parts sociales de catégorie A, six cent vingt-sept mille quatre cent trente et une (627.431) parts sociales de catégorie B et un million quarante-cinq mille sept cent dix-huit (1.045.718) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de quarante-six millions sept cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 46.774.875,-) divisé en trois cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-dix-huit

(374.198) parts sociales de catégorie A, cinq cent soixante et un mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (561.299) parts sociales de catégorie B et neuf cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (935.498) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par voie d'annulation de quarante-quatre mille quatre-vingt-neuf (44.089) parts sociales de catégorie A, soixante-six mille cent trente-deux (66.132) parts sociales de catégorie B et cent dix mille deux cent vingt (110.220) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification de l'article 6 paragraphe 1 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément au point 1).

3. Accorder tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes mesures nécessaires en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure du nécessaire, les résolutions à adopter en vertu des points 1) et 2).

4. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de cinquante-deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cents euros (EUR 52.285.900,-) sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés avant cette assemblée.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq millions cinq cent onze mille vingt-cinq euros (EUR 5.511.025,-) de manière à le porter de son montant actuel de cinquante-deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cents euros (EUR 52.285.900,-) divisé en quatre cent dix-huit mille deux cent quatre-vingt-sept (418.287) parts sociales de catégorie A, six cent vingt-sept mille quatre cent trente et une (627.431) parts sociales de catégorie B et un million quarante-cinq mille sept cent dix-huit (1.045.718) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un montant de quarante-six millions sept cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 46.774.875,-) divisé en trois cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-dix-huit (374.198) parts sociales de catégorie A, cinq cent soixante et un mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (561.299) parts sociales de catégorie B et neuf cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (935.498) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par voie d'annulation de (i) quarante-quatre mille quatre-vingt-neuf (44.089) parts sociales de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et du paiement de cinq cent cinquante et un mille cent euros (EUR 551.100,-) à l'associé AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV I et de cinq cent cinquante et un mille cent vingt-cinq euros (EUR 551.125,-) à l'associé AXA ALTERNATIVE PARTICIPATIONS SICAV II, (ii) soixante-six mille cent trente-deux (66.132) parts sociales de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et du paiement de un million six cent cinquante-trois mille trois cents euros (EUR 1.653.300,-) à l'associé MATIGNON DEVELOPPEMENT 3 SAS et (iii) cent dix mille deux cent vingt (110.220) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et du paiement de deux millions sept cent cinquante cinq mille cinq cents euros (EUR 2.755.500,-) à l'associé THE UBK PEPP LUX., S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«6.1 La valeur nominale du Capital social est fixée à quarante-six millions sept cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 46.774.875,-) représenté par un million huit cent soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.870.995) parts sociales consistant en:

trois cent soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-dix-huit (374.198) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale;

cinq cent soixante et un mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (561.299) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale; et

neuf cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (935.498) parts sociales ordinaires (ci-après désignées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accorder tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de prendre toutes mesures requises en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure nécessaire, les résolutions ci-dessus adoptées par l'assemblée générale des associés et en particulier de modifier le registre des associés.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2000,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, L. Berthelet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, vol. 148S, fol. 69, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

G. Lecuit.

(050585.3/220/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

G. Lecuit.

(050586.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

MAXUMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 62.917.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Signature.

(050001.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

SHANGHAILUX ENTREPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8396 Septfontaines, 12, rue de l'église.

R. C. Luxembourg B 74.489.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(054751.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

SHANGHAILUX ENTREPRISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8396 Septfontaines, 12, rue de l'église.

R. C. Luxembourg B 74.489.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(054752.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

INTERNATIONAL PACKAGING AND FOOD CONSULT, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1718 Luxemburg, 18B, rue Haute.

H. R. Luxemburg B 51.066.

Im Jahre zweitausendundfünf, am siebenundzwanzigsten Mai.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

1) Herr Rainer Scharff, Geschäftsmann, geboren in Kassel/Deutschland, am 15. Mai 1947, wohnhaft in D-34537 Bad Wildungen, Schlachthofstrasse 8,

hier vertreten durch Frau Isabelle Schäfer, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Bad Wildungen, am 23. Mai 2005, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt,

handelnd als technischer Geschäftsführer und als Erwerber der Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERNATIONAL PACKAGING AND FOOD CONSULT, mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jacques Delvaux, im damaligen Amtssitze in Esch-sur-Alzette, am 24. April 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 383 vom 11. August 1995. Das Kapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Beschluss der Gesellschafter vom 24. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 566 vom 11. April 2002.

2) Herr Michael Venzky, Geschäftsmann, geboren in Gütersloh/Deutschland, am 1. September 1948, wohnhaft in D-5137 Waldfeucht-Haaren, Bünderken 26,

hier vertreten durch Frau Isabelle Schäfer, vorbenannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Obersdorf, am 9. Mai 2005, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt,

handelnd in seiner Eigenschaft als administrativer Geschäftsführer besagter Gesellschaft.

Der Komparent sub. 1) ersuchte den instrumentierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

Aufgrund einer Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Privatschrift getätigt in Luxemburg, am 1. März 2005, welche gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, hat Herr Michael Venzky, Geschäftsmann, geboren in Gütersloh/Deutschland, am 1. September 1948, wohnhaft in D-5137 Waldfeucht-Haaren, Bünderken 26, seine fünfzig (50) Anteile der Gesellschaft INTERNATIONAL PACKAGING AND FOOD CONSULT, an Herrn Rainer Scharff, vorbenannt, übertragen.

Die Komparenten sub. 1) und 2) erklären diese Abtretung namens der Gesellschaft gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 anzunehmen.

Sodann fasste der Komparent sub. 1), als alleiniger Gesellschafter der besagten Gesellschaft, folgende Beschlüsse.

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter erklärt die Kündigung von Herrn Michael Venzky, vorbenannt, als Geschäftsführer, anzunehmen, und erteilt ihm hiermit Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Herr Rainer Scharff, verbleibt demgemäss alleiniger Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft wird nach aussen hin rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

 «**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,00 EUR). Es ist eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,00 EUR), vollständig und in bar eingezahlt.

Diese Gesellschaftsanteile sind alle von Herr Rainer Scharff, Geschäftsmann, geboren in Kassel/Deutschland, am 15. Mai 1947, wohnhaft in D-34537 Bad Wildungen, Schlachthofstrasse 8, gezeichnet.»

Dritter Beschluss

Ferner beschliesst der Gesellschafter Artikel 7 der Satzung abzuändern, durch Hinzufügung eines neuen Paragraphen mit folgendem Wortlaut:

 «**Art. 7. Neuer Paragraph.** Besteht die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter kann dieser seine Anteile frei an Dritte abtreten.»

Vierter Beschluss

Endlich beschliesst der Gesellschafter Artikel 8 der Satzung abzuändern, durch Hinzufügung eines neuen Paragraphen mit folgendem Wortlaut:

 «**Art. 8. Neuer Paragraph.** Besteht die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter, so übt dieser alle Befugnisse, die einer Generalversammlung zustehen, aus. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in einem Protokoll eingetragen oder werden schriftlich genommen. Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der gegebenenfalls durch ihn vertretenen Gesellschaft werden auf dem gleichen Weg festgehalten, soweit das Gesetz nicht einfachere Formen vorsieht.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten hat derselbe mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Scharff, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2005, vol. 148S, fol. 74, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 13. Juni 2005.

J.-P. Hencks.

(051026.3/216/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

INTERNATIONAL PACKAGING AND FOOD CONSULT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 18B, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 51.066.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(051028.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

TONON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.560.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BF04259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(050003.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

CAPITAL INTERNATIONAL EUROPE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 58.988.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(050018.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

CAPRICORN ADMINISTRATION SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 108.601.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CAPRICORN VENTURES INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands and having its registered office at PO Box 3162 Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and being registered under number 311311 of the register of International Business Companies of the British Virgin Islands,

represented by Linda Funck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 24th May 2005 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company CAPRICORN ADMINISTRATION SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CAPRICORN ADMINISTRATION SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and

all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The Company's purpose is to provide any form of administrative and administration services including in particular but not limited to accounting, book-keeping and more generally any kind of financial accounting services. Such administration services may be rendered in particular but not limited to any company or entity of the group of companies to which the Company belongs, including any affiliates, subsidiaries, parent companies or any other entities under the same control or controlled by the Company.

In a general fashion the Company may carry out any operation and take any measure in relation to the provision of administration services.

Moreover the Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures and grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000) divided into eight hundred (800) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole

signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the first Monday of September at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st July of each year and ends on 30th June of the next year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholder(s) refer(s) to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up eight hundred (800) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each and a total premium of eighty thousand Euro (EUR 80,000). The premium is to be allocated for an amount of two thousand Euro (EUR 2,000) to the legal reserve and for an amount of seventy-eight thousand (EUR 78,000) to the freely distributable share premium account.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500).

Extraordinary General Meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
2. The following person is named manager (with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Leslie Perlman, businessman, with professional address at 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, born on 1st September 1959 in Johannesburg, South Africa.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 30th June 2005.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil cinq, le trente et unième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CAPRICORN VENTURES INTERNATIONAL LIMITED, une société créée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques et ayant son siège social à PO Box 3162 Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et étant enregistrée sous le numéro 311311 avec le Register of International Business Companies of the British Virgin Islands,

représentée par Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mai 2005 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant, agissant *ès-qualité*, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée CAPRICORN ADMINISTRATION SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CAPRICORN ADMINISTRATION SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de fournir des services administratifs et d'administration sous quelque forme y compris mais sans y être limité la comptabilité, la tenue des livres et plus généralement des services de comptabilité financière. Ces services d'administration peuvent être rendus en particuliers mais il ne s'agit pas d'une limitation aux entités du groupe de sociétés auquel appartient la Société y compris les sociétés affiliés, les filiales, les sociétés mères ou toute autre entité qui se trouve sous le même contrôle que la Société ou est contrôlée par la Société.

De manière générale, la Société peut entreprendre toute opération et prendre toute mesure en relation avec la prestation de services d'administration.

L'objet de la Société est également de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance et prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille Euros (EUR 20.000) divisé en huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. la participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. toute assemblée des associés de la société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve des exigences de majorité, à la date précisée dans les résolutions). des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions

concernant le changement de nationalité de la société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la société compte plus de vingt cinq (25) associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 1^{er} lundi du mois de septembre à 11h00 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et se termine le 30 juin de la prochaine année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à l'issue de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, et une prime d'émission totale de quatre-vingt mille Euros (EUR 80.000). La prime est à allouer pour un montant de deux mille Euros (EUR 2.000) à la réserve légale et pour un montant de soixante-dix-huit mille Euros (EUR 78.000) au compte d'émission librement distribuable.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant (avec pouvoir de signature individuelle) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Leslie Perlman, homme d'affaires, avec adresse professionnelle au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, né le 1^{er} septembre 1959 à Johannesburg, Afrique du Sud.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débute à la date de la constitution et se terminera le 30 juin 2005.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: L. Funck, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 juin 2005, vol. 431, fol. 85, case 5. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 2005.

H. Hellinckx.

(052021.3/242/330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

SHELO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 80.371.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Ira Alweiss, gérant de société, demeurant à 27126 Floride, 5885 SW 102 St., Pine Crest (Etats-Unis d'Amérique),

ici représenté par Monsieur Eyal Grumberg, avocat, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1. Que la société à responsabilité limitée SHELO HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.371), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 717 du 4 septembre 2001.

2. Que le capital social a été fixé lors de la constitution à un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, évalué à 24.789,35 EUR.

3. Que suite à deux cessions de parts sociales sous seing privé:

La société KNIGHT BUSINESS INC., avec siège social à P.O. Box 3152, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), a cédé quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales à Monsieur Ira Alweiss, préqualifié, et Monsieur Eyal Grumberg, préqualifié, a cédé une (1) part sociale à Monsieur Ira Alweiss, préqualifié.

4. Que ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article neuf (9) des statuts et que l'associé unique les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

5. Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, en tant qu'associé unique, a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée SHELO HOLDING, S.à r.l.

6. Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

7. Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

8. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

9. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cents euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juin 2005, vol. 532, fol. 1, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juin 2005.

J. Seckler.

(051609.3/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

CONCEPT ESPACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 16.979.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05880, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054452.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

FIN.IND.INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.038.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(050013.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

BELLEVUE DE BEAULIEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 104.644.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(050014.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

CIKK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.158.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(050020.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

MOM PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 45.054.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(054749.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

MOM PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 45.054.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(054750.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ALICANTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.363.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour ALICANTE HOLDING S.A.

Signature

(050040.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

VESTAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 54.392.

Le bilan au 31 décembre 2004, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04383, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(050049.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

REDELIC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 30.360.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour REDELIC S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(053994.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

EUROLUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.773.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société CRT REVISION INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue (Niveau 2), inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B numéro 105.875, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel peut valablement engager la dite société par sa seule signature, en vertu de l'article 14 de ses statuts.

Laquelle comparante, représentée comme dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.773, a été constituée suivant acte reçu le 16 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 537 du 21 décembre 1994.

II. Que le capital social de la société anonyme EUROLUX MANAGEMENT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 50 (cinquante) actions de EUR 620,- (six cent vingt euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III. Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société EUROLUX MANAGEMENT S.A.

IV. Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, et ceci avec un effet rétroactif à partir du 28 février 2005.

V. Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux, et ceci avec un effet rétroactif à partir du 28 février 2005.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 28 février 2005.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la comparante.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Turner, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, vol. 148S, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

J. Elvinger.

(051682.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 30.425.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour NAARDEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(053999.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ZATTO GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 78.843.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour ZATTO GROUP S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(054001.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

REGAIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 39.811.

—

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour REGAIN S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(054003.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

53611

LONDON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 54.289.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour LONDON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(054005.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

PLAYGROUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 75.233.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054454.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

DYNAGNOSTICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 29, rue de Macher.
R. C. Luxembourg B 88.985.

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Thomas Fruh, ingénieur diplômé, demeurant à D-90522 Oberasbach, Mühlweg 9, propriétaire de cent vingt-cinq (125) parts sociales de DYNAGNOSTICS, S.à r.l., avec siège social à L-5471 Wellenstein, 18A, rue Sainte Anne, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 88.985, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensдорff de Mondorf-les-Bains, en date du 23 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1553 du 29 octobre 2002.

Il déclare d'abord céder à Pierre Koob, maître-électricien, demeurant à L-8310 Capellen, 61, route d'Arlon, cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société, pour le prix de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Thomas Fruh, susdit, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Enfin, l'associé unique Pierre Koob, susdit, prend les résolutions suivantes:

- 1) Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.
- 2) Il décide de transférer le siège social de la société de Wellenstein à Remich.
- 3) Suite à la résolution qui précède il décide de modifier l'article 2 des statuts et lui donne la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Remich.»

4) Il fixe l'adresse de la société à L-5550 Remich, 29, rue de Macher.

5) Il décide de changer l'objet social de la société.

6) Suite à la résolution qui précède il décide de modifier l'article 3 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'électrotechnique et le commerce avec tous articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut établir des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

7) Il accepte la démission de Thomas Fruh, préqualifié, de ses fonctions de gérant et lui donne décharge.

8) Est nommé gérant pour une durée illimitée: Pierre Koob, maître-électricien, demeurant à L-8310 Capellen, 61, route d'Arlon.

9) La société est engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Fruh, P. Koob, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 13 juin 2005, vol. 469, fol. 20, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 15 juin 2005.

R. Arrensdorff.

(051558.3/218/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

DYNAGNOSTICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 29, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 88.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 15 juin 2005.

R. Arrensdorff.

(051560.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

THE LILITH PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 71, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 69.318.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054457.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

VIRTUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 35.520.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature.

(054558.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

HABILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 132, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 92.455.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(054459.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

THILL-LOEHR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Helmdange, 114, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 82.283.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054461.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ARTHUR HUNT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 69.025.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Signature.

(054557.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

COLLEONI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.732.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour COLLEONI S.A.

Signature

(054604.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

ISABELLE IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.165.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour ISABELLE IMMOBILIERE HOLDING S.A.

Signature

(054607.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

CORED INTERNATIONAL SYSTEM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.216.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour CORED INTERNATIONAL SYSTEM HOLDING S.A.

Signature

(054609.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

EURIMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 18.929.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour EURIMAR S.A.

Signature

(054610.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

VALLE SERENA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.423.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour VALLE SERENA, S.à r.l.

Signature

(054611.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

JERO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 80.146.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(054747.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

AZALEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 108.789.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. La société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de AZALEA S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de mai à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14.- Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société DALECREST LIMITED, prédésignée, trois cent neuf actions	309
2. Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cent cinquante euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, né à Moncalieri (Italie), le 16 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Patrick Harion, sous-directeur de banque, né à Bouzonville (France), le 9 août 1951, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2008.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juin 2005, vol. 532, fol. 10, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juin 2005.

J. Seckler.

(055464.3/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

LOCASERV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 47.939.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(054748.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.
